



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

- Date de convocation : 13 juin 2025
- Date d'affichage : 13 juin 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 15**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 8**

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize juin 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjoint au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Alain BROCHARD, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET et M. Michel BRAULT Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Serge LOPEZ donne pouvoir à M. Philippe MARCOT, Mme Karen RIAND donne pouvoir à Paule LAMOTTE, M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY, M. Paulo SOBRAL donne pouvoir à M. Henri POIRIER, M. Olivier GAL donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, Mme Laurine RENARD donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN, M. Thierry BOLLER donne pouvoir à M. Michel BRAULT et Mme Sandrine LENTZ donne pouvoir à Mme Sylvie WILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°18/4.1.1 – CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L 332- 8 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs annexés au Budget Primitif 2025 (annexes patrimoniales – état du personnel au 01/01/2025) ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire de permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire remplissant les conditions d'ancienneté pour pouvoir prétendre au dit avancement ;

Considérant qu'il est proposé la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à effet au 1^{er} août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal territorial pour le 1^{er} août 2025.

Décide de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Filière Technique – cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux :
Agent de maîtrise principal : ancien effectif : 1
nouvel effectif : 2

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget 2025.

Le Maire,



La secrétaire,